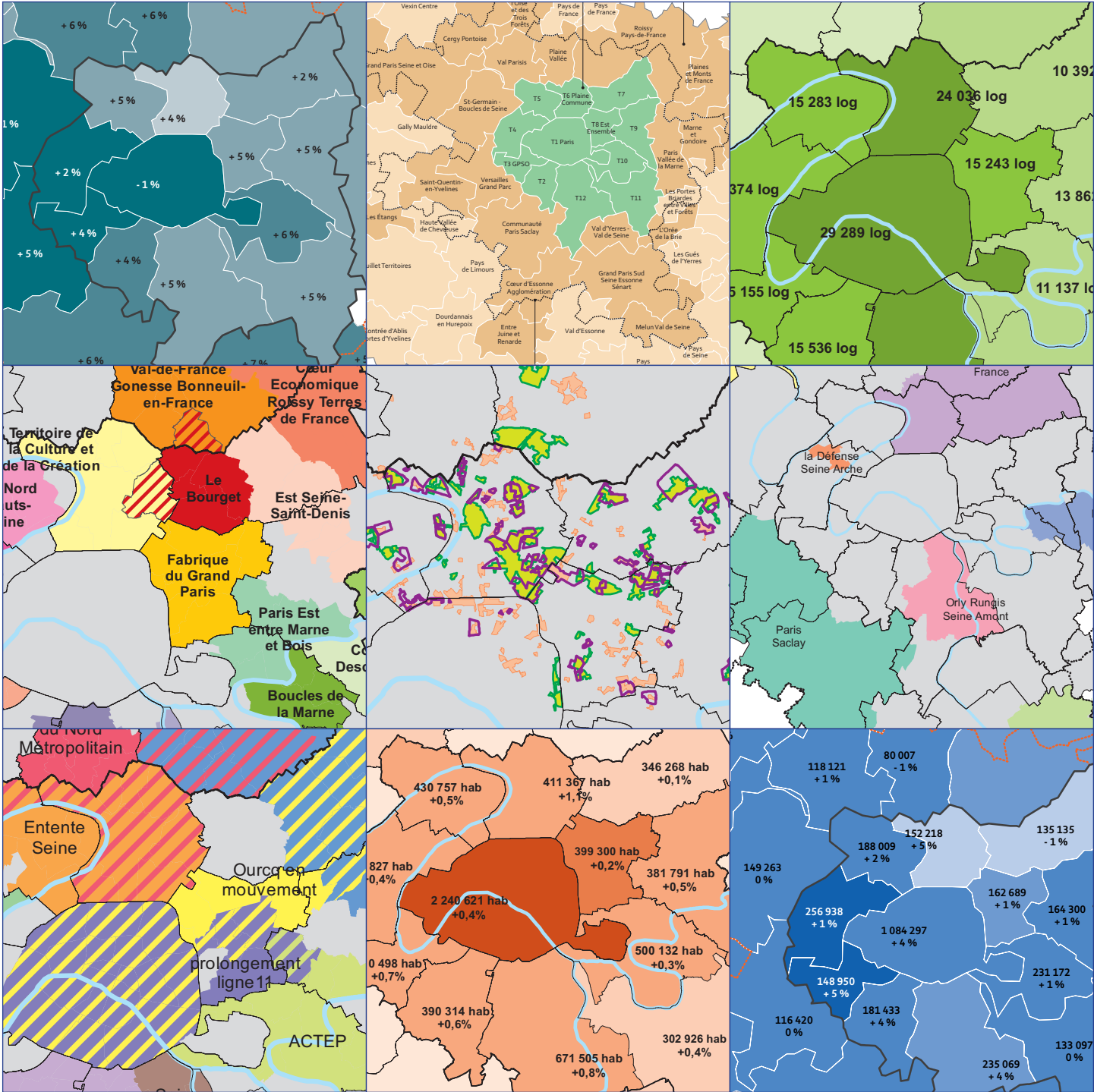




Regroupements intercommunaux de l'agglomération parisienne au 1^{er} janvier 2016

Premiers éléments cartographiques



Directeurs de la publication : Dominique Alba (Apur), Valérie Mancret-Taylor (IAU-IdF), Sylvain Cognet (Paris Métropole)
Étude réalisée par : Émilie Moreau et Stéphanie Jankel (Apur), Martin Wolf et Jeanne Munck (IAU-IdF), Marion Vergeylen (Paris Métropole)
Sous la direction de : Patricia Pelloux (Apur), Léo Fauconnet (IAU-IdF), Thomas Fournier (Paris Métropole)
Cartographie : Anne Servais (Apur), Laurie Gobled (IAU-IdF)
Maquette : Apur
www.apur.org - www.iau-idf.fr - www.parismetropole.fr

Sommaire

| | |
|--|----|
| Préambule | 5 |
| Nouveaux regroupements intercommunaux créés au 1 ^{er} janvier 2016 | 7 |
| Répartition et évolution des densités de population | 9 |
| Construction de logements entre 2004 et 2013 | 11 |
| Politique de la ville et renouvellement urbain | 13 |
| Répartition et évolution des revenus par habitant | 15 |
| Répartition et évolution du taux d'emploi | 17 |
| Répartition du produit fiscal CVAE et TH en 2012..... | 19 |
| Contrat de Développement Territorial | 21 |
| Établissement Public d'Aménagement - Opération d'Intérêt National | 23 |
| Coopérations souples de projet | 25 |

Préambule

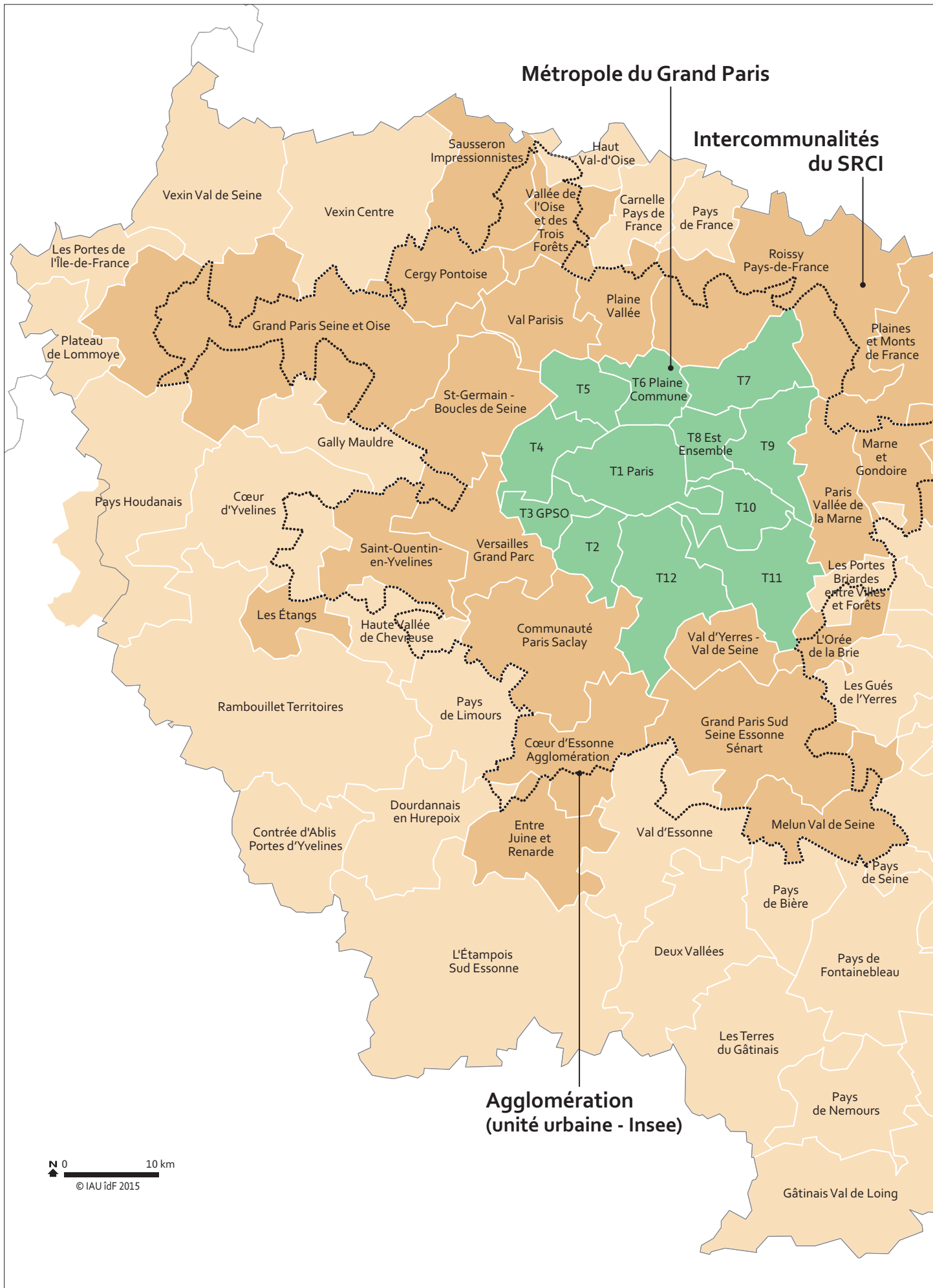
Ce document, réalisé par l'Apur et l'IAU-IdF, vise à accompagner les échanges des élus travaillant au sein du groupe « périmètres » de Paris Métropole, en donnant à voir, sans prétendre à l'exhaustivité, de futures dynamiques territoriales qui seront induites par la refonte institutionnelle en Ile-de-France. Les données de ce recueil cartographique sont représentées à l'échelle des futurs regroupements intercommunaux. En petite couronne, les périmètres des Etablissements Publics de Territoires ont été retenus, afin de permettre une lecture des données à une échelle comparable à celle des intercommunalités de grande couronne.

Ce recueil cartographique permet dès maintenant d'anticiper les caractéristiques des territoires en construction. Ainsi, différentes thématiques visent à amorcer la réflexion : quels seront les grands équilibres territoriaux entre les regroupements intercommunaux ? Quelles seront les ressources des différents territoires, quels seront leurs atouts, leurs défis ? Quelle cohérence de développement entre l'ensemble de ces territoires ? Quelles nouvelles interactions pourront se construire à l'avenir ?

Paris Métropole poursuivant son rôle de centre de ressources auprès de ses collectivités adhérentes, ce document se veut être un outil de travail évolutif. Ainsi, d'autres types de données pourraient être représentés, en fonction des échanges et des besoins. De même, ces éléments peuvent également être cartographiés à l'échelle de la commune, afin, par exemple, de faciliter la construction de nouveaux projets de territoires.



Les élus animateurs du groupe périmètres en novembre 2015. De gauche à droite : Jean-Marc Nicolle, 1^{er} adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre, Valérie Mayer-Blimont, adjointe au Maire de Santeny, Jean-François Vigier, Maire de Bures-sur-Yvette, Éric Césari, Président de la CA Seine-Défense.



N 0 10 km
© IAU îdF 2015



Nouveaux regroupements intercommunaux créés au 1^{er} janvier 2016

Les lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam) et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prendront effet au 1^{er} janvier 2016 au sein de l'unité urbaine de Paris et au 1^{er} janvier 2017 au-delà.

131 communes définitivement intégrées à la MGP

Le périmètre de la Métropole du Grand Paris (MGP) est désormais définitif. Il regroupe 131 communes membres, dont 7 en grande couronne. Les périmètres des établissements publics territoriaux (EPT) ont été officialisés par décret le 11 décembre 2015.

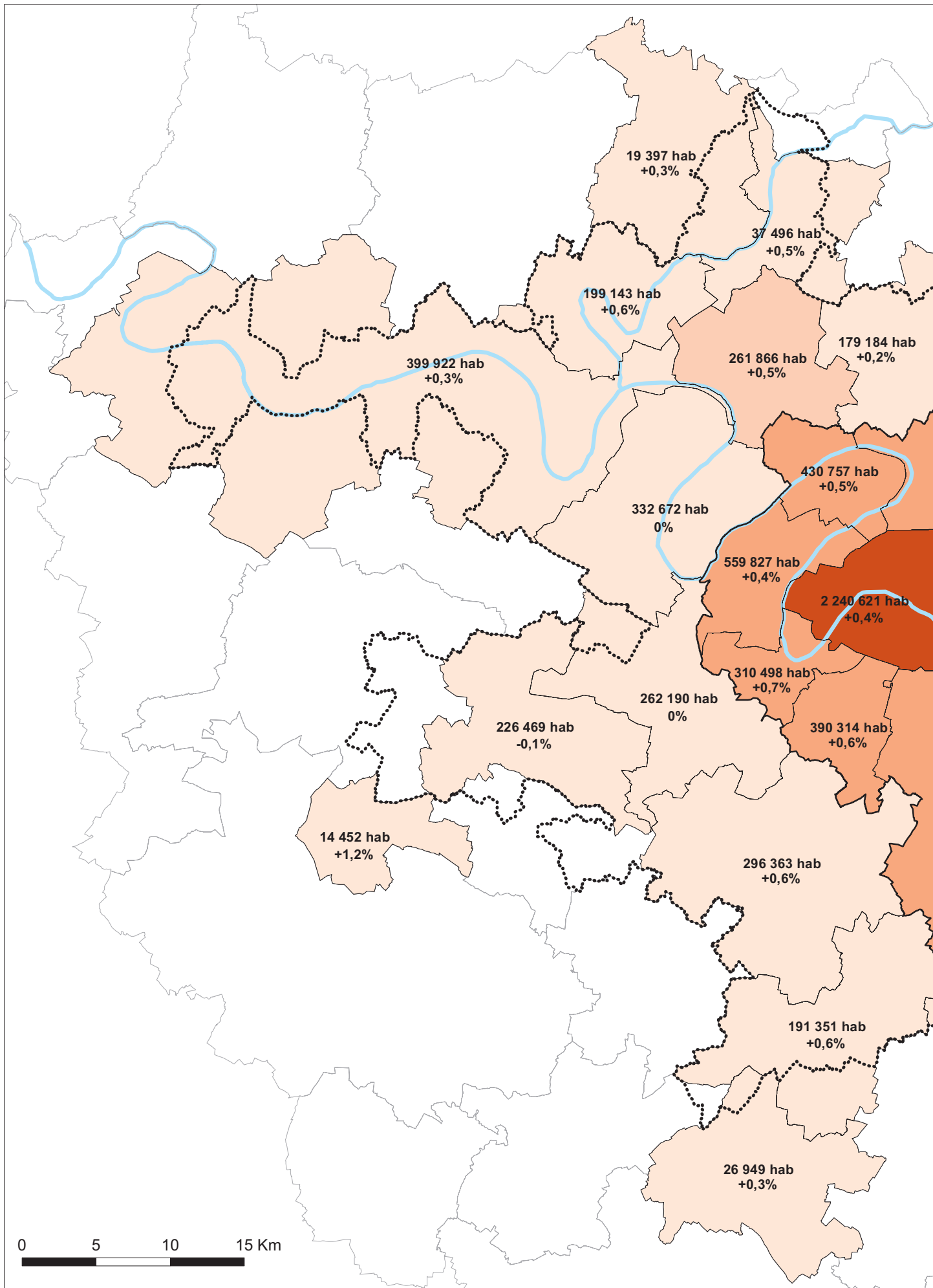
Le SRCI sur le point d'aboutir

La mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) arrive à son terme. Tous les périmètres ont désormais été examinés par la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI). Dix-sept intercommunalités auront leur siège dans l'unité urbaine de Paris. Les périmètres de certaines font néanmoins l'objet de recours.

De nouvelles évolutions à attendre en grande couronne

Au-delà de l'agglomération parisienne, une nouvelle vague de restructurations a démarré en octobre 2015 avec la présentation par les préfets des départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise de projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). La procédure devra aboutir au 1^{er} janvier 2017. Les périmètres d'une vingtaine d'intercommunalités pourraient être amenés à évoluer.

À l'horizon 2017, le nombre de structures intercommunales franciliennes pourrait finalement être réduit de moitié (de 113 en 2015 à une soixantaine à terme).



Répartition et évolution des densités de population

Des densités de population élevées dans les territoires de la MGP

Les densités de population les plus élevées s'observent dans les futurs territoires de la Métropole du Grand Paris, avec des densités comparables pour la plupart d'entre eux, comprises entre 80 et 102 habitants à l'hectare pour les territoires d'Est Ensemble, La Défense, GPSO, la Boucle Nord, Plaine commune et l'ACTEP.

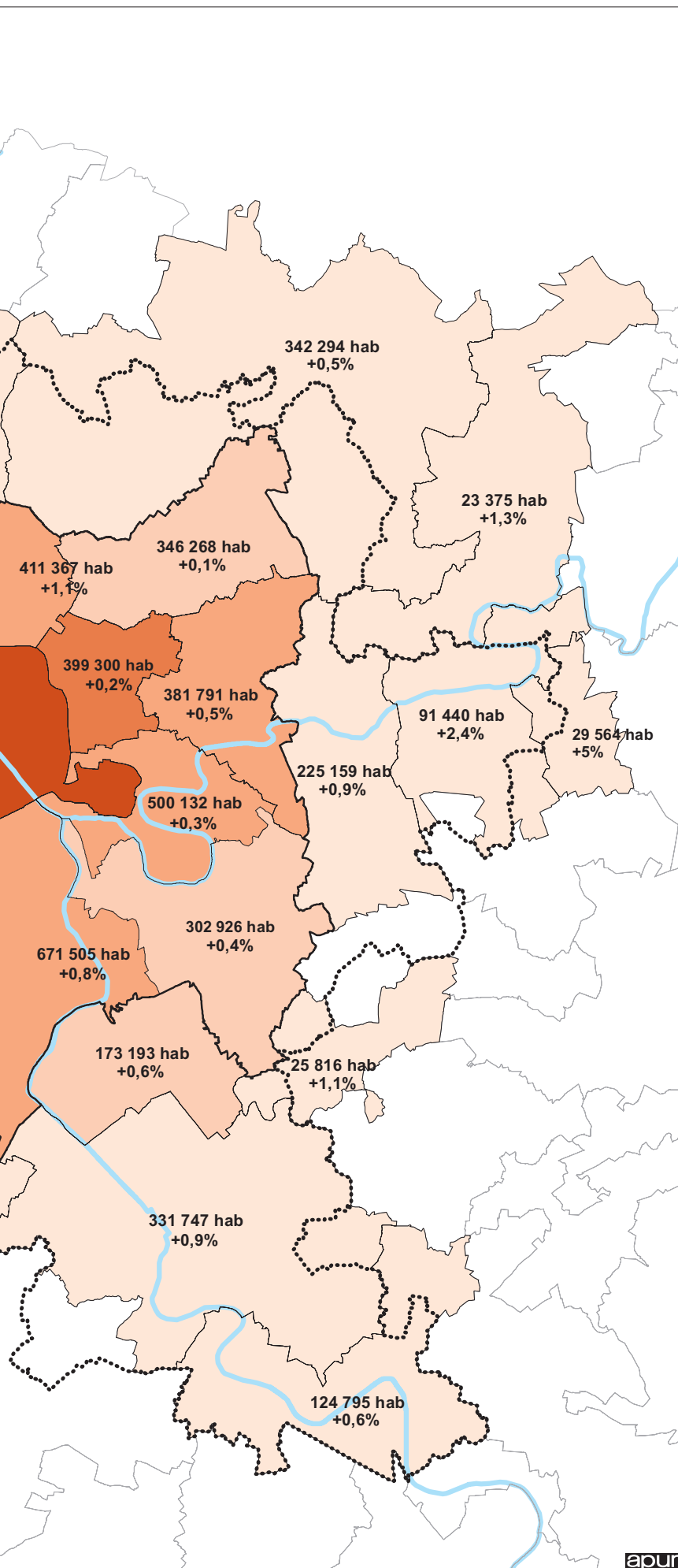
Paris se distingue, avec une densité de population deux fois supérieure (213 habitants à l'hectare) et les établissements publics territoriaux « Territoires des aéroports » et « Plaine centrale » avec des densités moins élevées (44 et 31 habitants à l'hectare).

En grande couronne, les densités sont en moyenne plus faibles, inférieures à 25 habitants à l'hectare. Deux intercommunalités se distinguent avec des densités légèrement supérieures : Le Parisis et Val d'Yerres (30 habitants à l'hectare).

Une croissance démographique comparable entre la Métropole et la grande couronne

En termes de dynamique, la population s'est accrue en moyenne au même rythme sur la période 2007-2012 au sein de la MGP et de la grande couronne (+0,5 % sur la période).

Dans le détail, il apparaît que certains territoires ont enregistré des croissances plus prononcées. C'est le cas de Plaine commune (+1,1 % sur la période) et des territoires Vallée de Bièvre, Seine Amont et Grand Orly (+0,8 %) au sein de la Métropole, et de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (+2,4 %) et du syndicat d'agglomération nouvelle Val d'Europe (+5 %) en grande couronne.



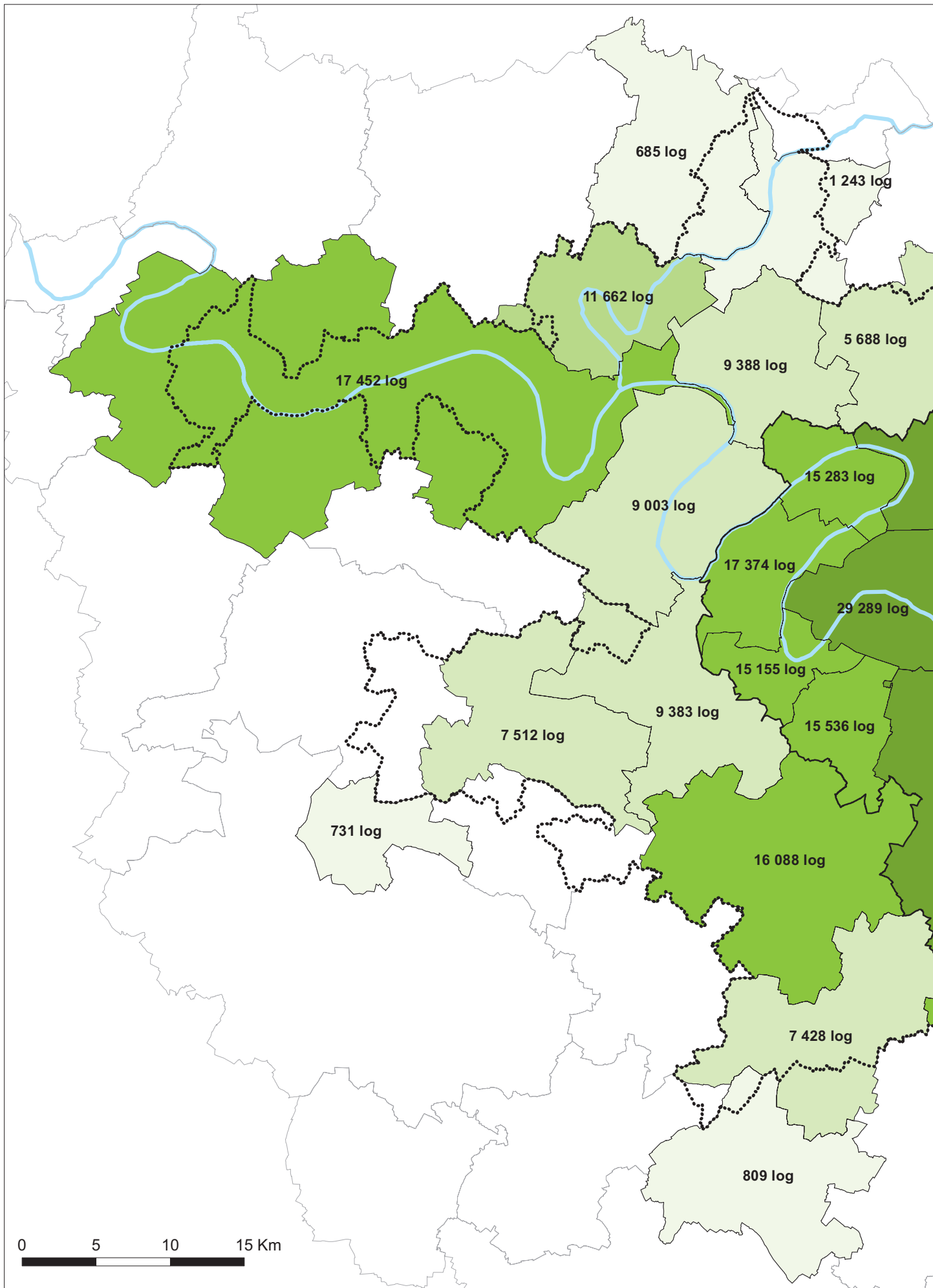
Nombre d'habitants à l'hectare en 2012

- plus de 200
- de 100 à 200
- de 50 à 100
- de 25 à 50
- moins de 25

23 375 Nombre d'habitants en 2012
+ 1,3 % Évolution annuelle de la population entre 2007 et 2012

- Unité Urbaine
- Périmètre de la MGP
- limite des intercommunalités impactées par le SRCI ou celles dont le siège est dans l'unité urbaine

Sources:
 Données = Recensement de la Population (Insee) - 2007 et 2012,
 EPT = Mission de préfiguration, Métropole du Grand Paris
 Interco. = SRCI



Construction de logements entre 2004 et 2013

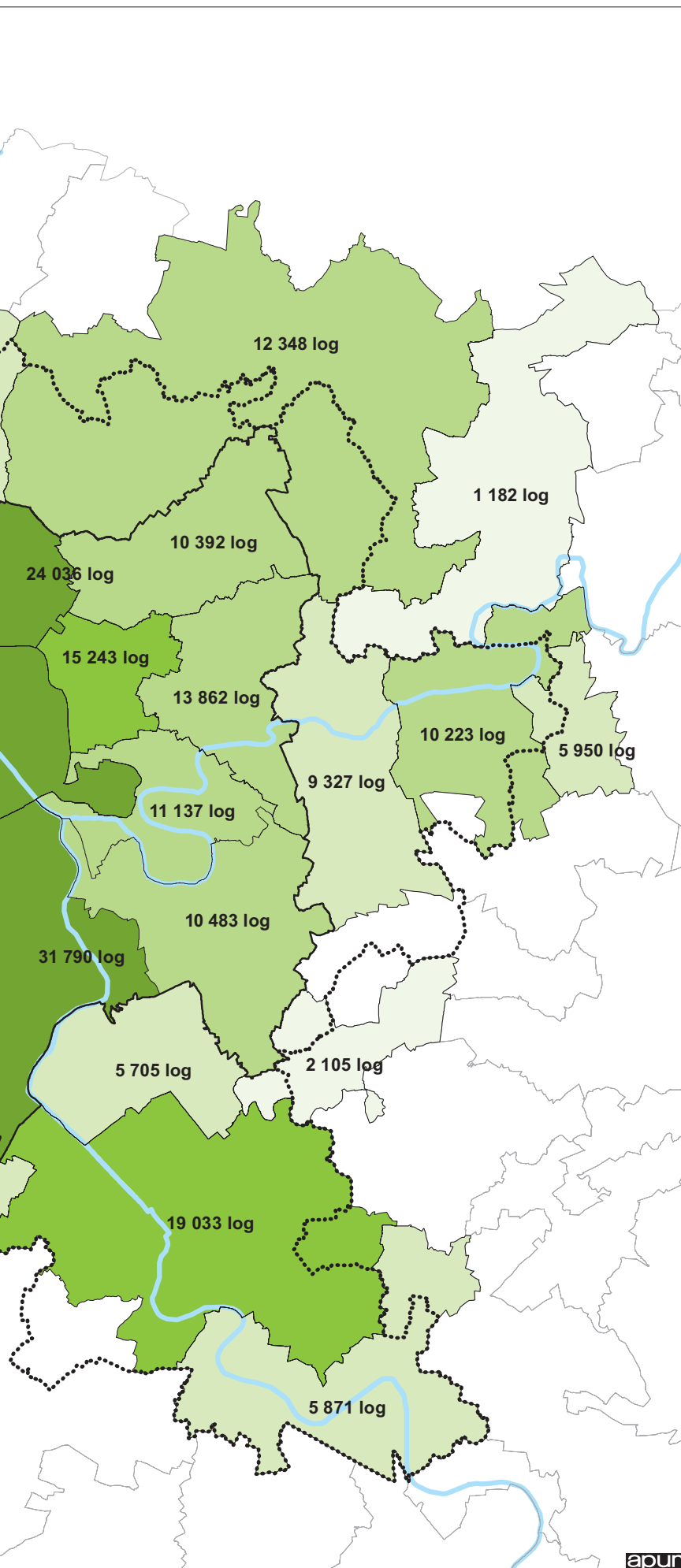
De fortes dynamiques de construction de logements au sein des territoires de la MGP

De fortes dynamiques de construction de logements s'observent au sein des territoires de la Métropole du Grand Paris (Vallée de Bièvre-Seine Amont-Grand Orly, Paris avec 3 180 logements mis en chantier par an sur la période 2004-2013, Plaine Commune avec 2 400 logements mis en chantier par an).

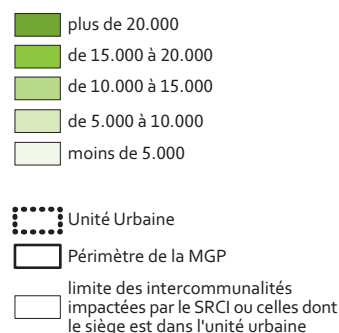
Certaines intercommunalités de grande couronne contribuent autant que les territoires de la MGP : Centre Essonne-Sénart, avec 1 900 logements mis en chantier par an, Europ'Essonne 1 600 logements par an ou encore Seine-Aval 1 750 logements par an.

Un effort de construction important mais qui demeure inférieur aux objectifs

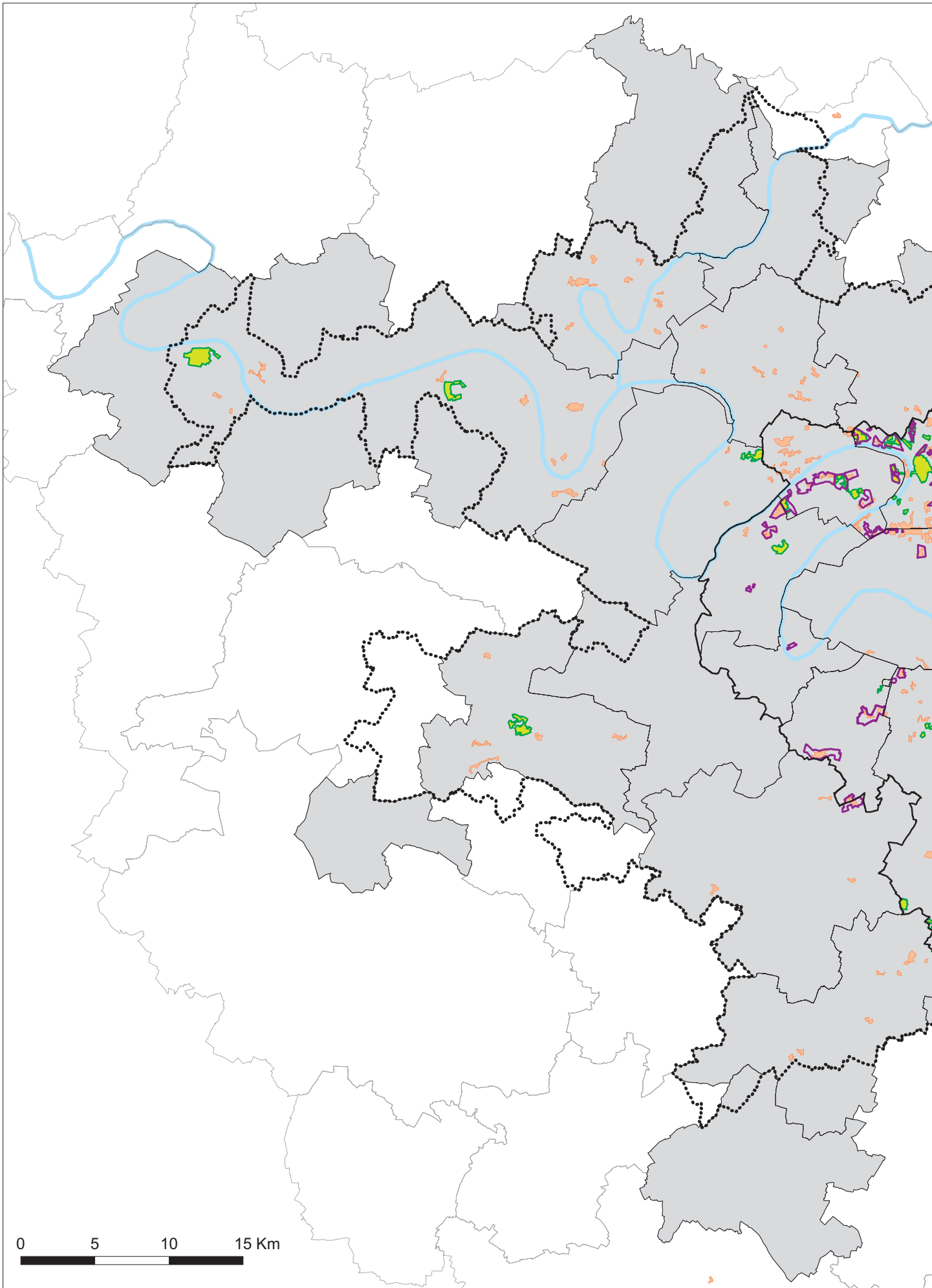
La représentation du nombre de logements mis en chantier en valeur absolue permet de resituer ces chiffres au regard des objectifs exprimés dans le SDRIF ou par l'État dans le cadre de la TOL ou des CDT. Pour mémoire les objectifs de construction sont de 36 900 logements par an dans la MGP. Entre 2004 et 2013, 21 000 logements ont été mis en chantier en moyenne par an à l'échelle de la Métropole.



Nombre de logements dont la construction a commencé entre 2004 et 2013



Sources:
Données = MEEDDP/CGDD/SOeS,
Sit@del2 - 2004-2013
EPT = Mission de préfiguration
Métropole du Grand Paris
Intercô. = SRCI



Politique de la ville et renouvellement urbain

262 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville à l'échelle de l'unité urbaine

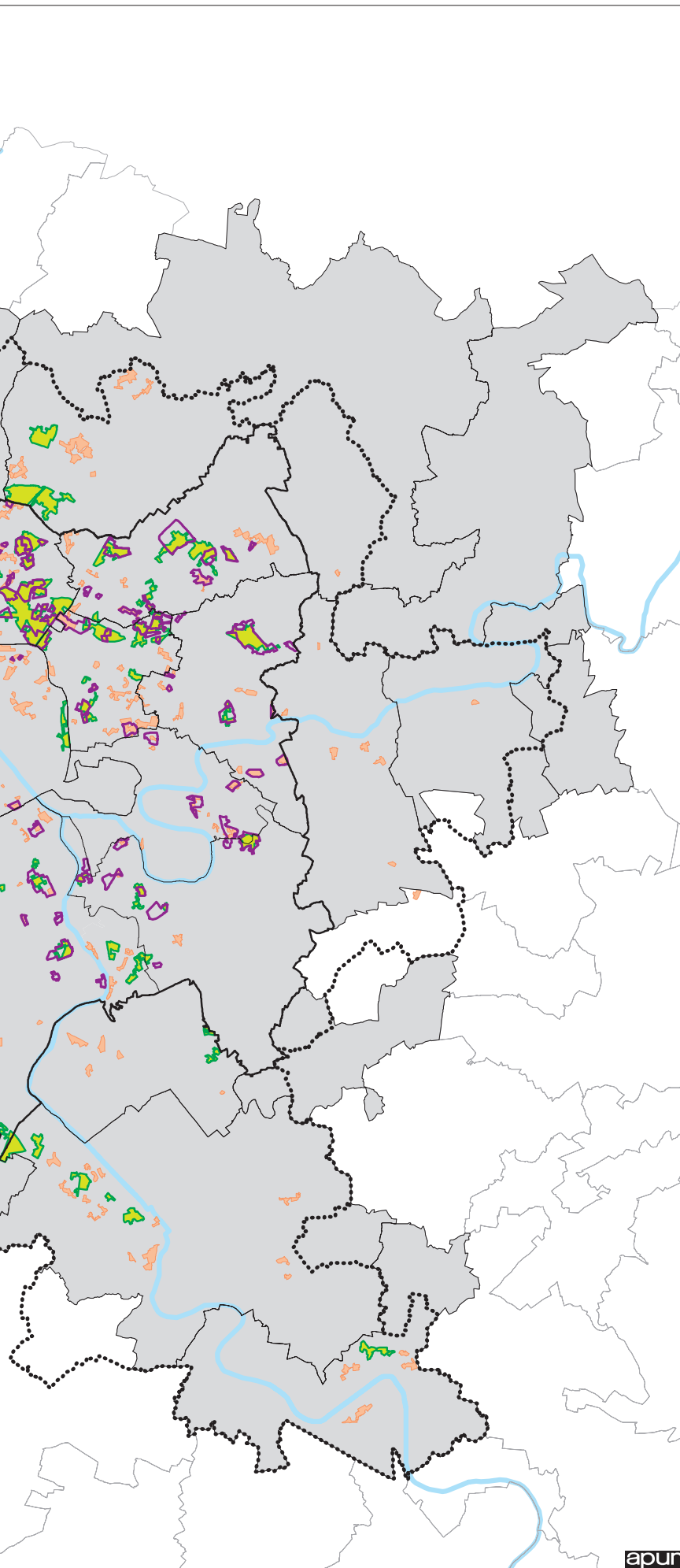
Les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par décret en décembre 2014, au niveau national sur la base du critère unique de la concentration de la pauvreté.

Ces quartiers sont au nombre de 262 à l'échelle de l'unité urbaine, dont 160 quartiers à l'échelle de la MGP (61 %). Un tiers d'entre eux seront desservis par le futur réseau du Grand Paris Express. Si les quartiers prioritaires sont situés en majorité au sein des futurs territoires de la métropole, il apparaît que certaines intercommunalités de grande couronne sont aussi concernées, telles que Centre Essonne-Sénart ou Seine-Aval.







Des quartiers concernés par les programmes nationaux de renouvellement urbain

À côté des nouveaux quartiers prioritaires, la carte représente les quartiers ayant fait l'objet d'une convention de rénovation urbaine au titre du premier programme national de l'ANRU ainsi que les quartiers visés en priorité par le nouveau programme national NPNRU (décret n°2014-1750).

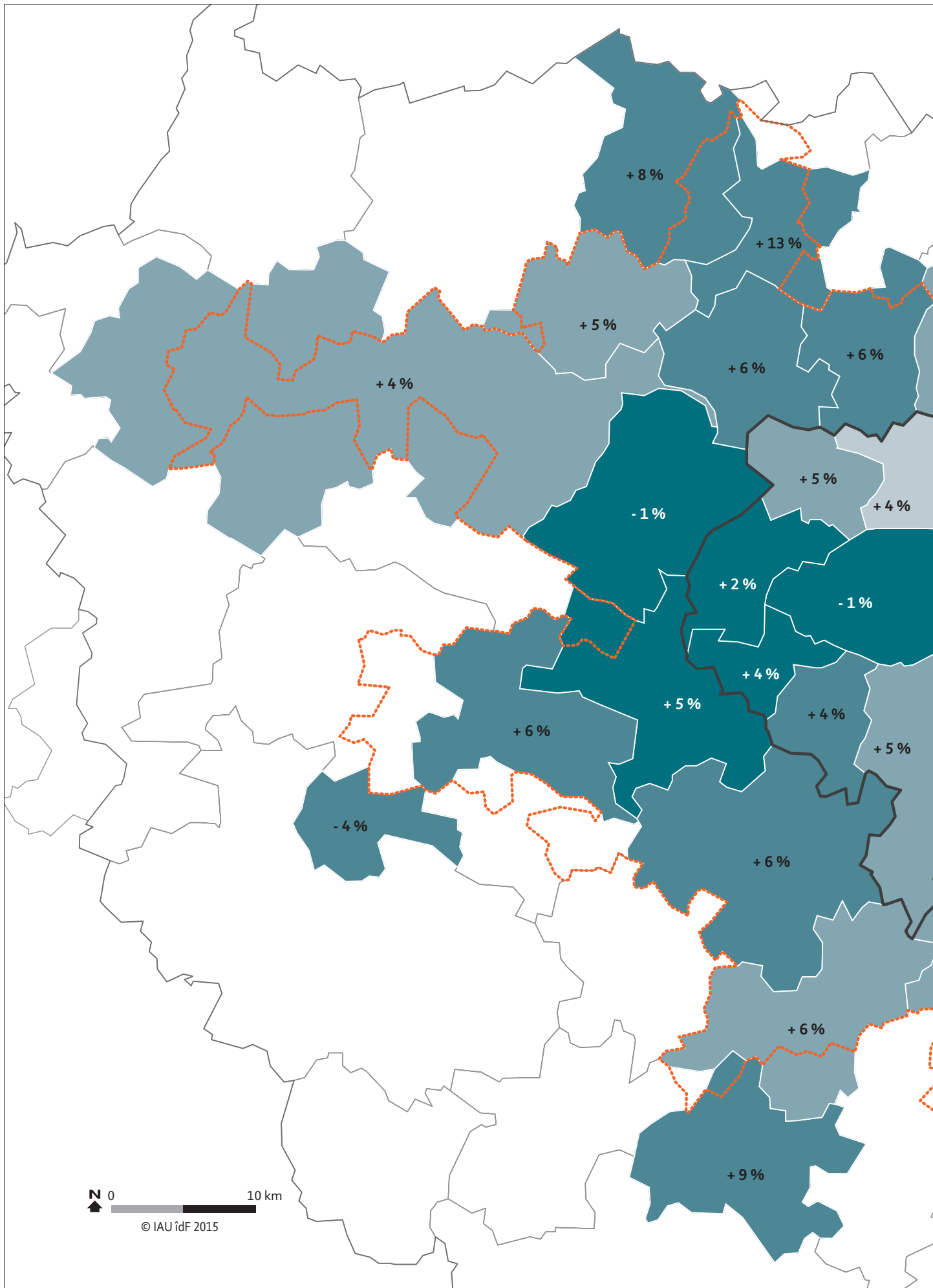
Les territoires de la MGP sont les plus concernés. On note la présence de projets à l'interface des territoires de la MGP et des intercommunalités de grande couronne (Grand Roissy et Plaine commune ou Vallée de Bièvre-Seine Amont – Grand Orly et Centre Essonne-Sénart).



Politique de la ville Quartiers prioritaires et quartiers ANRU

-  NQPV
Quartier prioritaire de la politique de la ville
-  PRU (ANRU1)
Quartier faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine prévue à l'article 10 de la loi n°2003-710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine
-  NQPV visé en priorité par le NPNRU (ANRU2)
Quartier prioritaire de la politique de la ville, inscrit dans le décret n°2014-1750 listant les quartiers visés en priorité par le NPNRU.
Situation au 3 Mars 2015
-  Unité Urbaine
-  Périmètre de la MGP
-  limite des intercommunalités impactées par le SRCI ou celles dont le siège est dans l'unité urbaine

Sources :
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Mission de préfiguration Métropole du Grand Paris, SRCI - 2015



Répartition et évolution des revenus par habitant

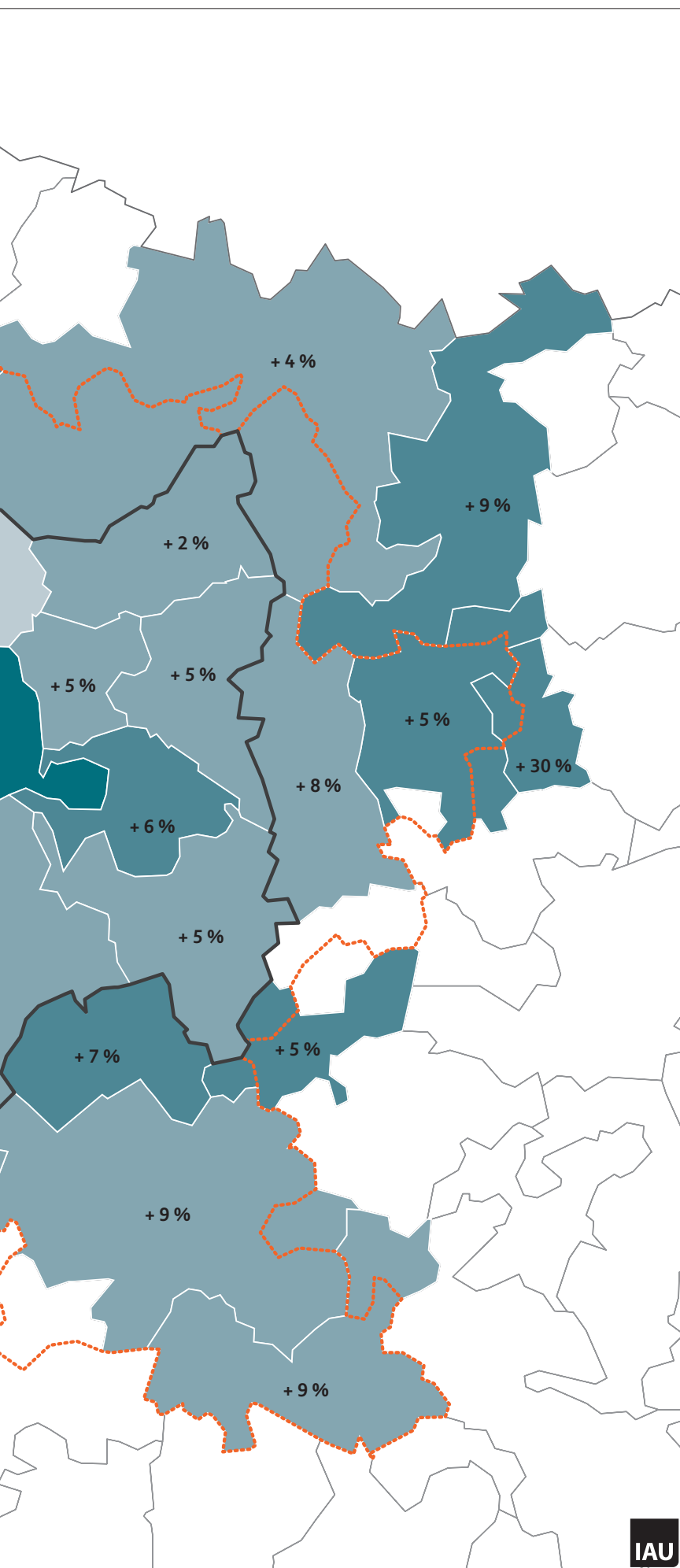
Des revenus hétérogènes à l'échelle de l'agglomération parisienne

Les revenus moyens par habitant les plus élevés sont situés à Paris et dans les groupements de l'Ouest parisien. Les franges nord et est de l'agglomération parisienne disposent de revenus légèrement inférieurs, bien que ceux-ci aient plus progressé au cours des dernières années. Les revenus les plus faibles, bien que géographiquement dispersés à l'échelle de l'unité urbaine, sont concentrés dans les territoires qui regroupent le plus de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au sein du périmètre de la MGP, deux ensembles se distinguent : l'ouest et Paris concentrent les revenus les plus élevés, tandis que les territoires situés à l'est disposent de revenus inférieurs.

Une hausse plus prononcée aux limites de l'agglomération

Entre 2010 et 2013, presque tous les territoires de l'agglomération ont connu une hausse de leur revenu moyen. La hausse a été particulièrement élevée dans les territoires situés aux franges nord, est et sud de l'unité urbaine. Les revenus moyens des territoires situés au sein de la MGP ont progressé plus lentement, la hausse ne dépassant pas 6 %. Seuls 3 territoires ont vu leur revenu moyen baisser.



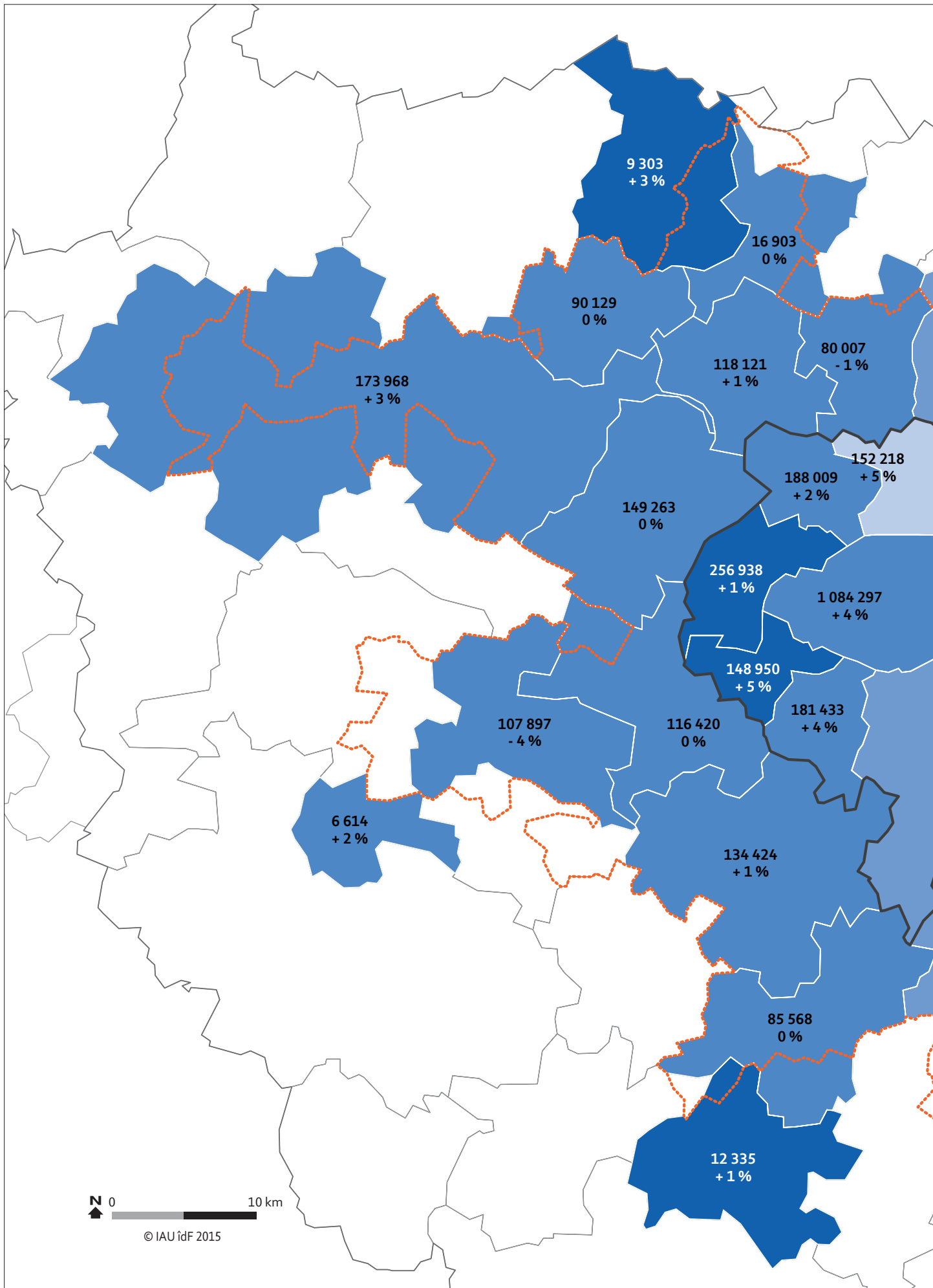
Répartition des revenus par habitant en euros, en 2012

- moins de 10 000
- de 10 000 à 15 000
- de 15 000 à 20 000
- plus de 20 000

Évolution du revenu moyen par habitant entre 2010 et 2013
+ 8 %

- Unité Urbaine
- Périmètre de la MGP
- Intercommunalités et territoires au 1^{er} sept. 2015

Sources : Données DGCL 2010, 2013



Répartition et évolution du taux d'emploi

Des taux d'emploi élevés

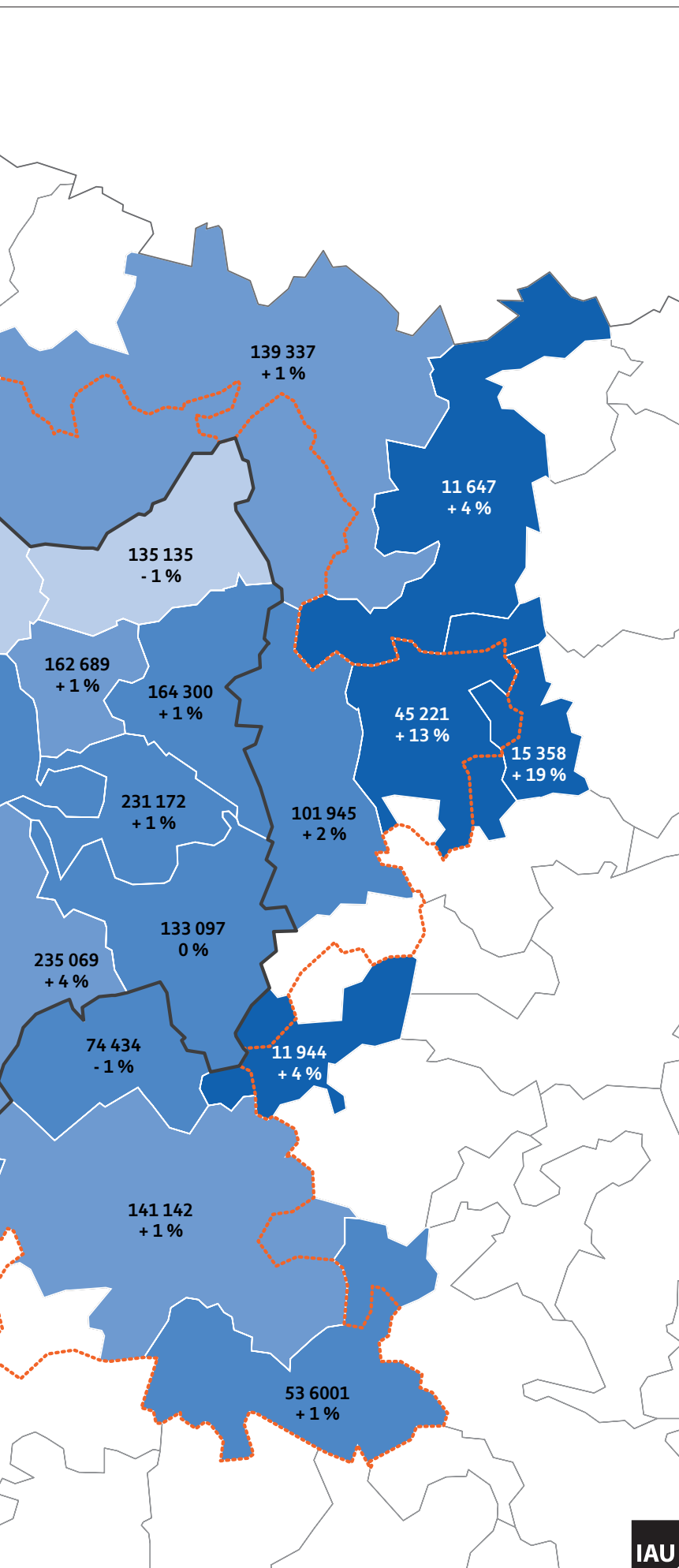
Plus de trois quarts des EPCI et EPT de l'agglomération présentent des taux d'emploi supérieurs au taux d'emploi moyen en France en 2011 (63,9 %). Huit territoires ont des taux supérieurs à 70 % et seuls deux présentent des taux inférieurs à 60 %.

Une tendance majoritairement haussière entre 2006 et 2011

Le dynamisme de l'économie métropolitaine se confirme à travers la hausse du nombre d'actifs occupés dans une grande majorité des territoires de l'agglomération parisienne. Les hausses les plus remarquables sont localisées dans des EPCI situés au cœur de l'unité urbaine, mais aussi aux franges de l'est de l'unité urbaine. Au cours de cette période, seuls quatre EPCI ont connu une évolution négative de leur taux d'emploi.

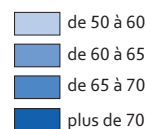
Des forts contrastes au sein de la MGP et aux franges de l'agglomération

Les EPT situés dans les territoires nord-est de la Métropole du Grand Paris sont les plus défavorisés en Île-de-France. Leurs taux d'emploi sont inférieurs à 60 %. À l'inverse, l'ouest parisien présente des taux d'emploi élevés. Sur les huit territoires disposant de taux d'emploi supérieurs à 70 %, six se trouvent aux limites de l'unité urbaine.



Taux d'emploi

en pourcentage, en 2011



80 665 Nombre d'actifs occupés entre 15 et 64 ans en 2011

+ 11 % Évolution du taux d'emploi entre 2006 et 2011

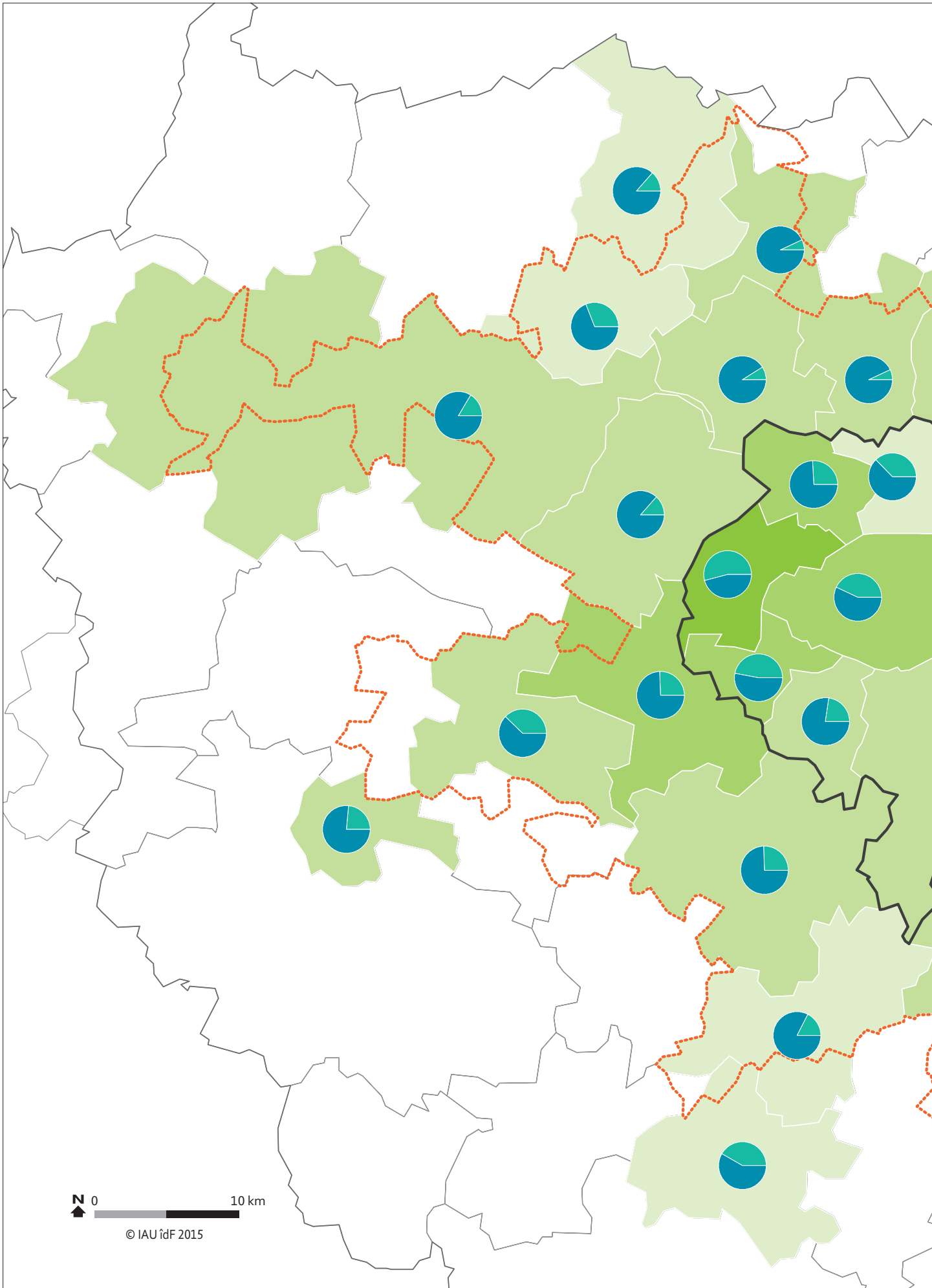
Unité Urbaine

Périmètre de la MGP

Intercommunalités et territoires au 1^{er} sept. 2015

Sources : Insee, RGP 2006, 2011

IAU



Répartition du produit fiscal CVAE et TH en 2012

Des produits fiscaux plus élevés au sein de la MGP

Les produits fiscaux des territoires de la MGP sont globalement plus élevés que ceux des autres intercommunalités de l'unité urbaine. La concentration plus forte des entreprises en cœur d'agglomération explique en grande partie ces produits fiscaux supérieurs. Néanmoins, des disparités demeurent au sein de la MGP. Les territoires du nord-est disposent ainsi de produits fiscaux plus faibles (moins de 300 € par habitant).

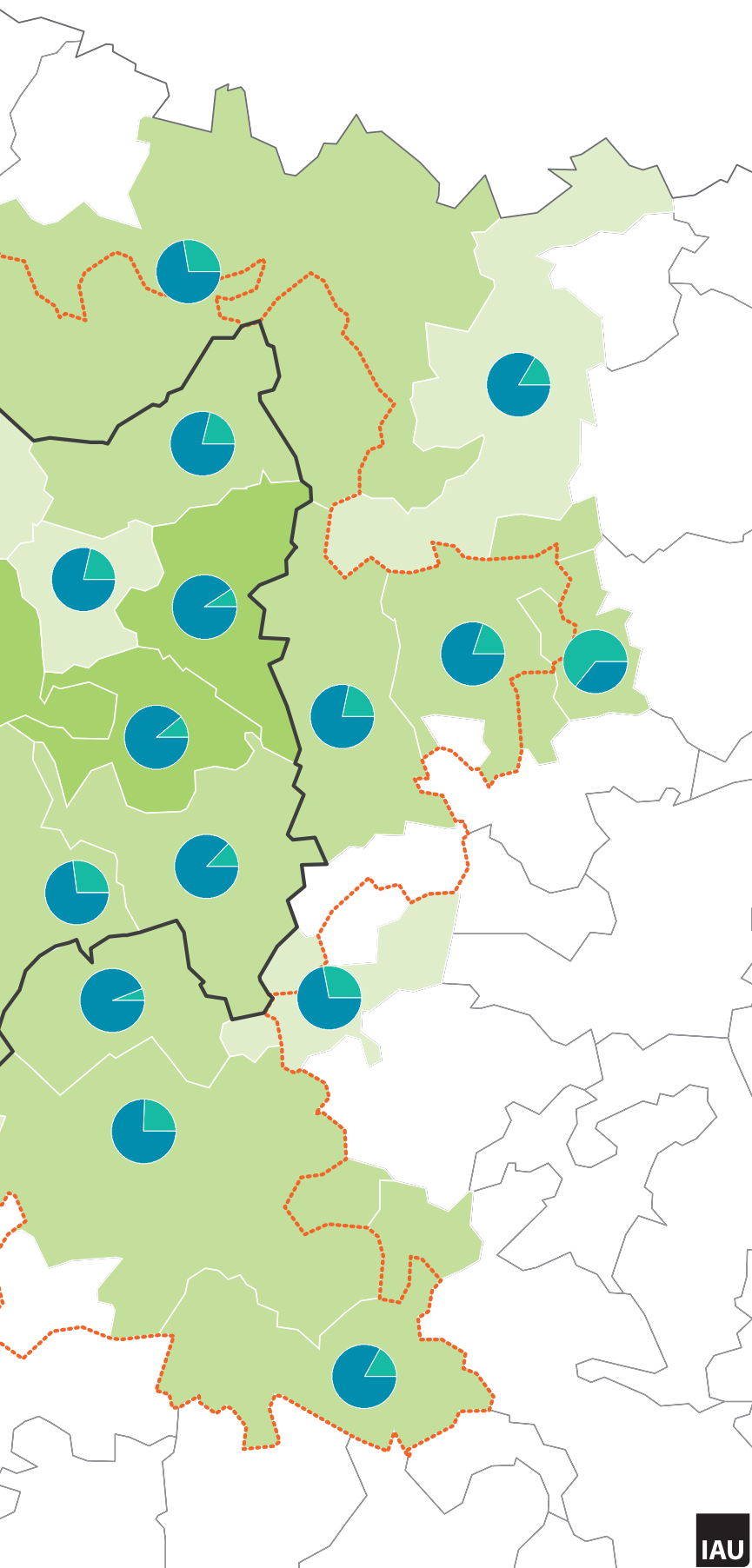
La part de TH est généralement supérieure à celle de la CVAE

Dans la majorité des territoires, la taxe d'habitation représente au moins 75 % du produit fiscal. La situation économique et la densité moins élevée des entreprises au sein de ces groupements peuvent expliquer en partie ce poids moins élevé de la CVAE.

Certains territoires s'appuient plus sur les ressources de la CVAE

Les territoires qui comptent le plus d'entreprises sont ceux où la CVAE représente la plus grande part du produit fiscal. C'est notamment le cas à Paris et dans l'Ouest parisien.

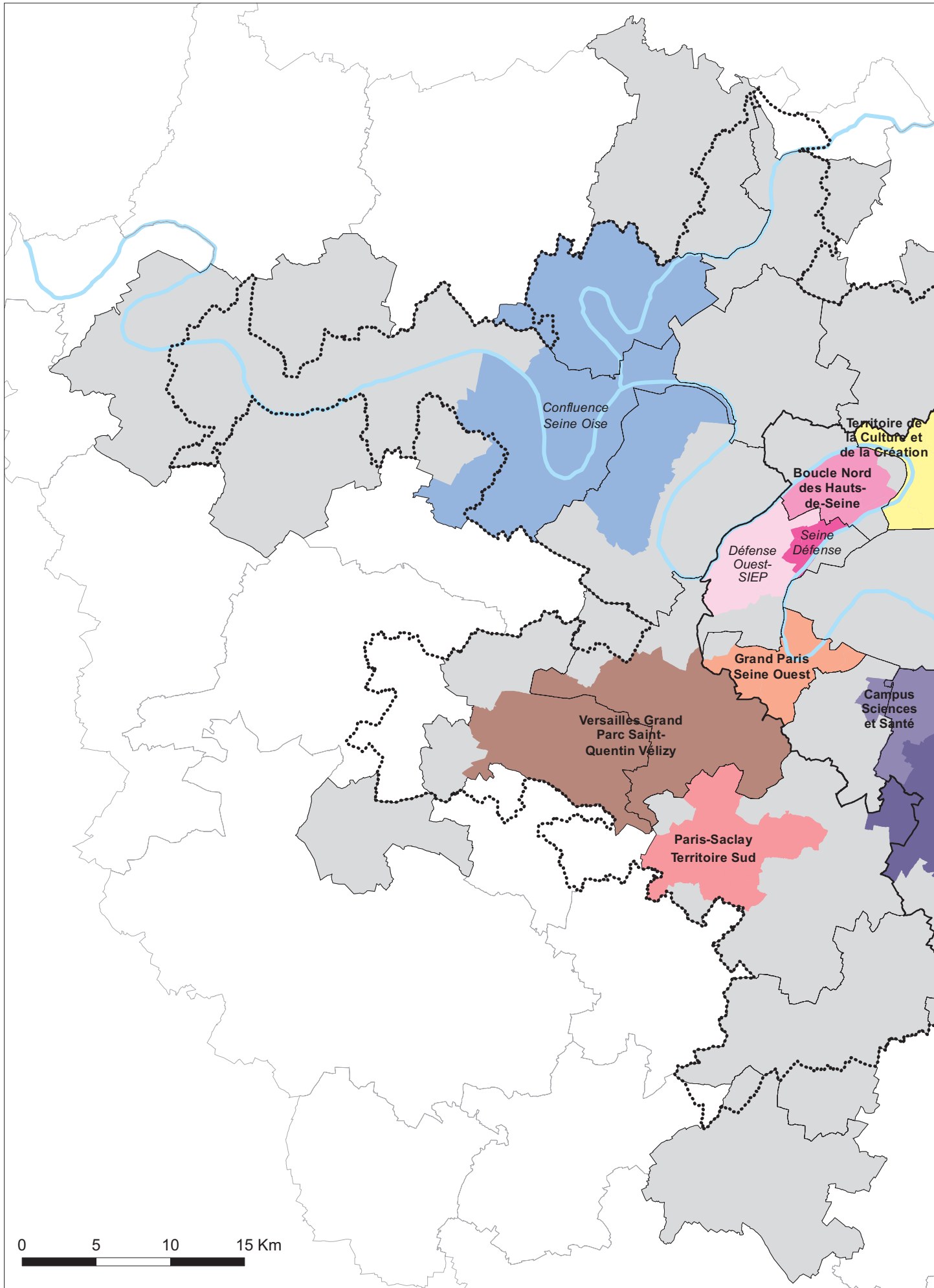
Le découpage territorial finalement retenu semble parfois avoir plus confirmé certaines formes de spécialisation que favorisé un rééquilibrage des bases fiscales entre groupements voisins.



répartition du produit fiscal CVAE et TH en euros par habitant en 2012

- moins de 300
- de 300 à 400
- de 400 à 500
- plus de 500
- part de CVAE
- part de TH
- Unité Urbaine
- Périmètre de la MGP
- Intercommunalités et territoires au 1^{er} sept. 2015

Sources : Données DGCL 2010, 2013



Contrat de Développement Territorial

22 contrats de développement territorial (CDT) engagés fin 2015

Promulguée le 3 juin 2010, la loi relative au Grand Paris porte la vision d'un projet de développement et d'aménagement de la métropole francilienne, centré autour d'un nouveau réseau de transports. Prévus à l'article 21 de cette loi relative au Grand Paris, les contrats de développement territorial (CDT) ont été pensés comme un outil devant promouvoir cette dynamique. Ils sont fondés sur un projet de développement économique et urbain co-élaboré par les collectivités locales et l'État.

22 contrats de développement territorial ou CDIT sont engagés, dont 16 sont validés. Concentrés sur les territoires de la MGP, ils couvrent quelques secteurs stratégiques à la frontière de la métropole (Roissy, Orly) ou en grande couronne (Confluence, Saclay, Sénart).

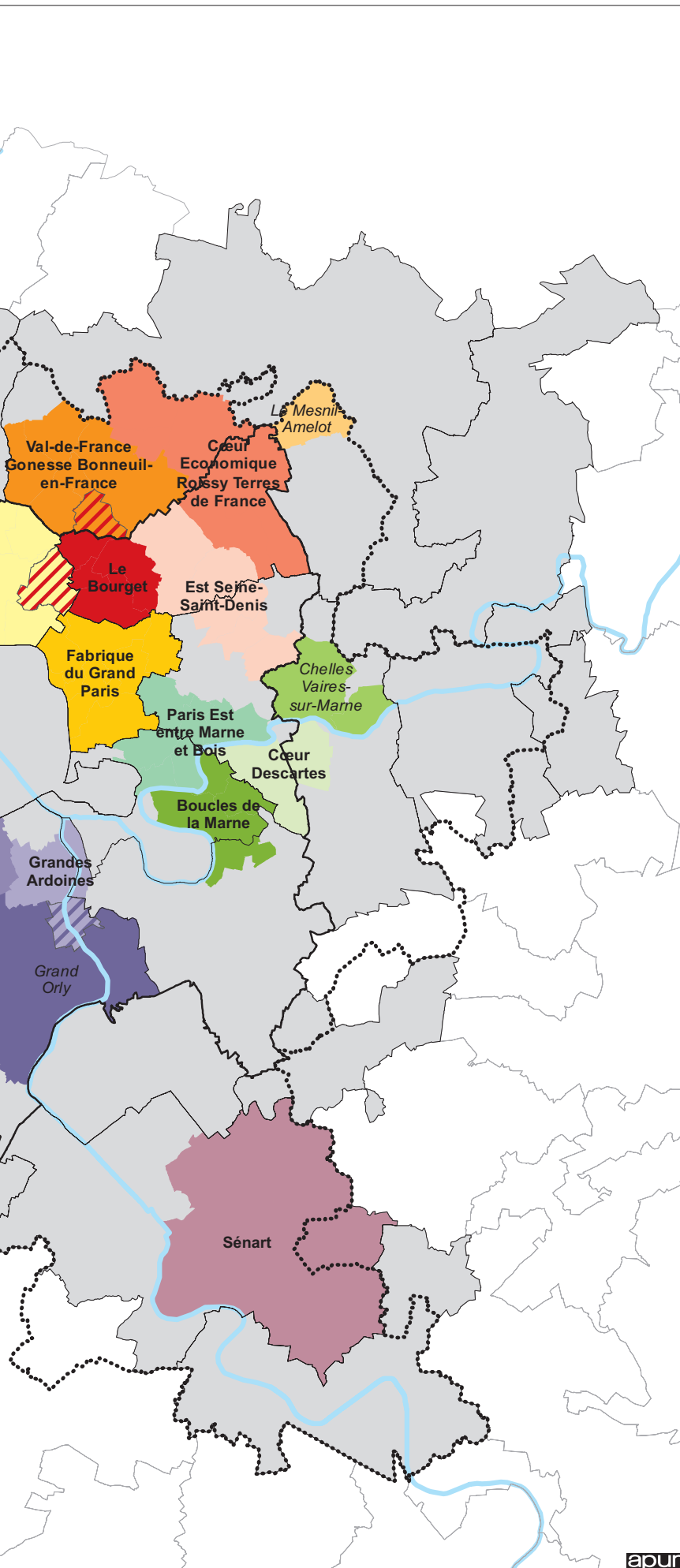
Quel devenir pour les CDT ?

Demain, les CDT pourront selon les cas :

- recouvrir le même périmètre que les futures intercommunalités ou que les EPT ;
- être compris dans le périmètre des futures intercommunalités ou des EPT ;
- être à cheval entre deux territoires ou intercommunalités.

Dans les deux premiers cas, une réflexion pourrait être engagée sur la façon dont le contenu du CDT pourrait être versé aux projets de territoire en construction. Dans le dernier cas, les liens tissés entre les acteurs pourraient conduire à poursuivre le développement territorial à l'interface de plusieurs périmètres institutionnels.

Par ailleurs, la question de leur articulation avec l'OIN multi-sites, engagée par le Gouvernement, se pose fortement.



C.D.T. Contrat de Développement Territorial

Boucles de la Marne CDT signé (ou accord cadre signé)

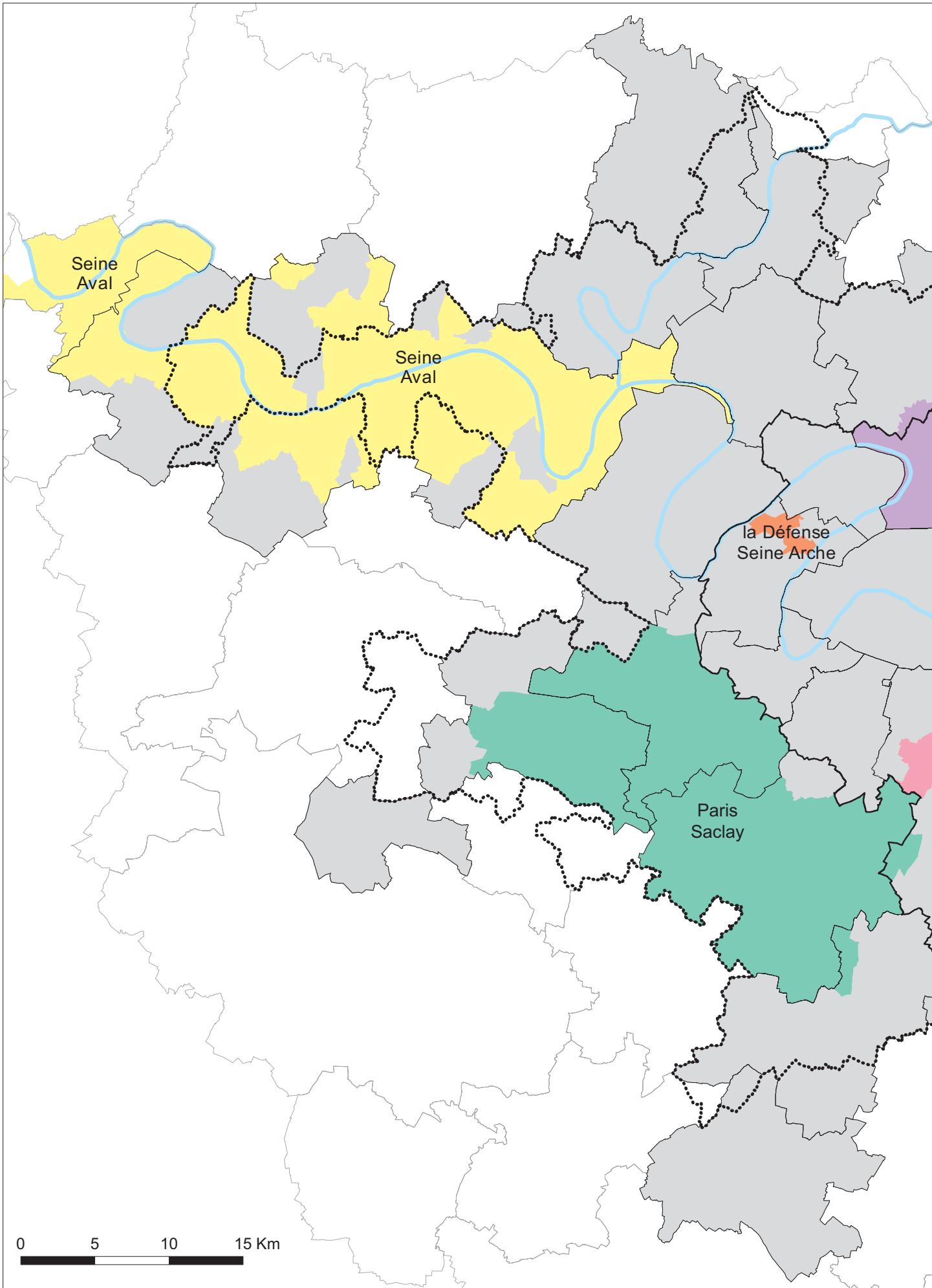
Grand Orly CDT à l'étude

Unité Urbaine

Périmètre de la MGP

limite des intercommunalités impactées par le SRCI ou celles dont le siège est dans l'unité urbaine

Sources:
CDT = DRIEA
EPT = MISSION de préfiguration, Métropole du Grand Paris
Interco. = SRCI



Établissement Public d'Aménagement - Opération d'Intérêt National

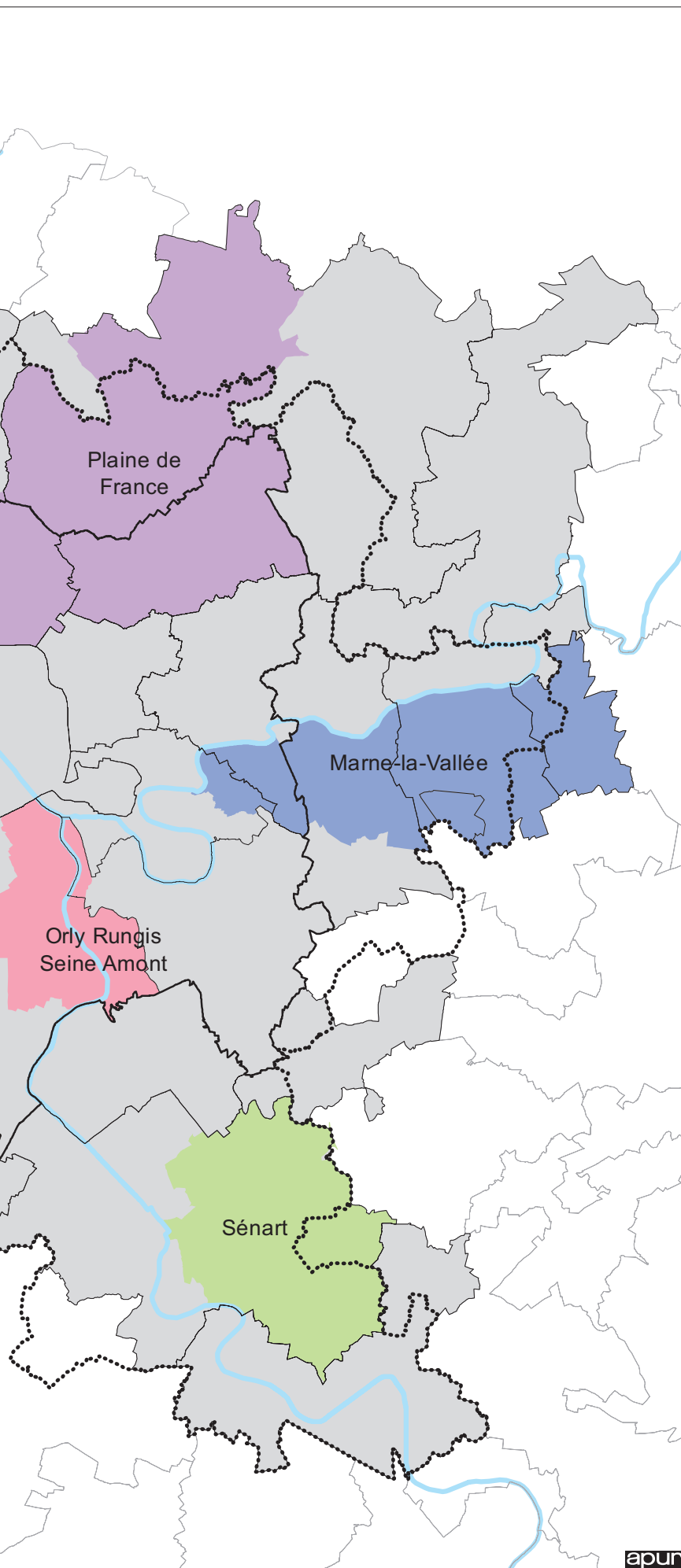
7 EPA-OIN sont aujourd'hui présents à l'échelle de l'agglomération. Des réflexions sont en cours sur leur évolution. Le comité interministériel consacré au Grand Paris du 15 octobre 2015 a fixé de premières orientations.

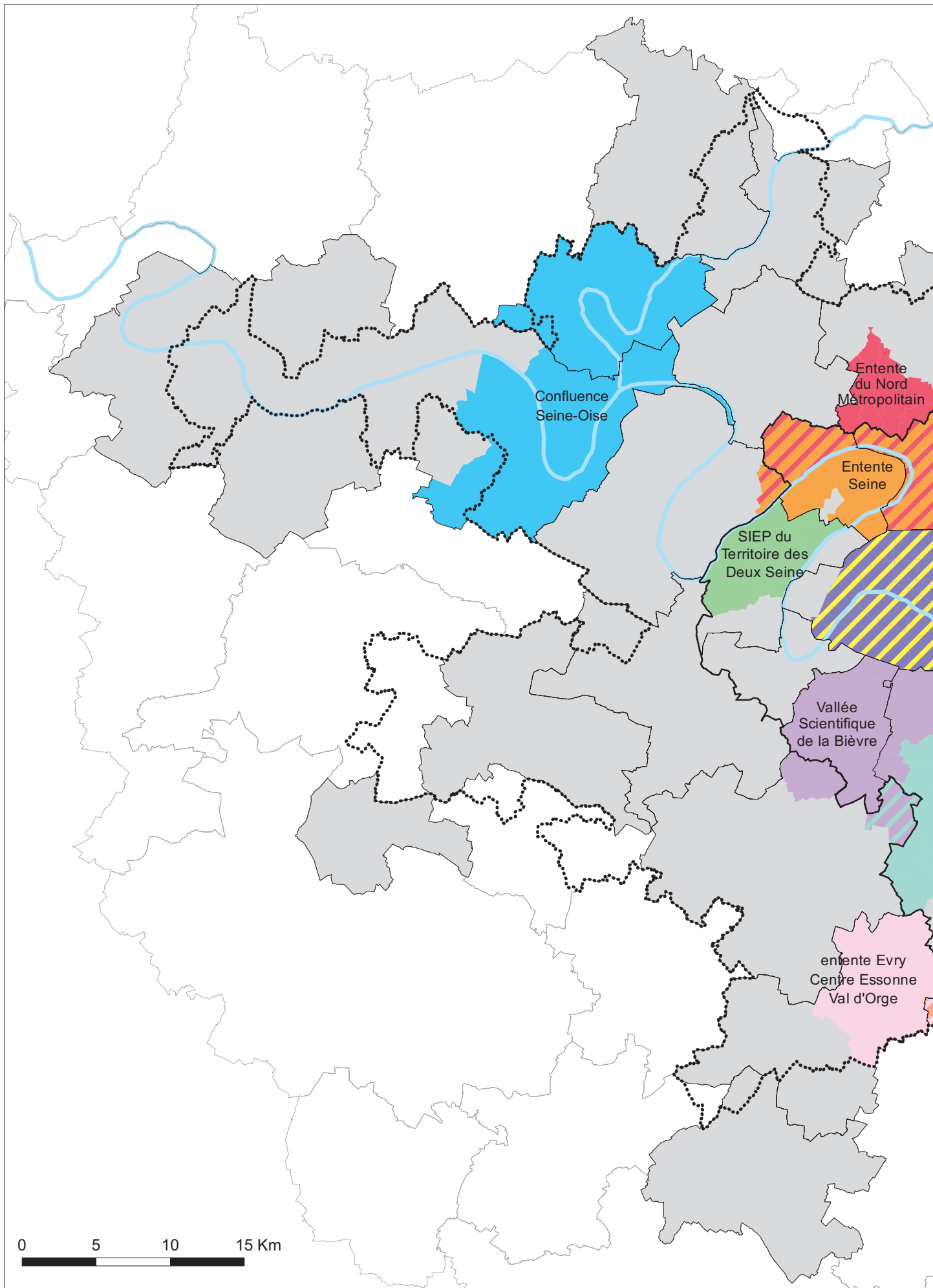
Selon ces annonces, de nouvelles OIN devraient voir le jour (territoires de Roissy Nord, Argenteuil, Portes Sud du Grand Paris, Campus Grand Parc à Villejuif...), et les opérations existantes pourraient être amenées à évoluer.

L'OIN de Paris-Saclay devrait s'étendre à la ville de Palaiseau.

L'OIN Seine-Aval aujourd'hui portée par l'EPAMSA devrait être confiée à l'horizon 2020 à la future communauté urbaine du Mantois.

Grand Paris Aménagement devrait se rapprocher de l'EPA Plaine de France et de l'EPA ORSA pour achever la fusion d'ici au 1^{er} janvier 2017.





Coopérations souples de projet

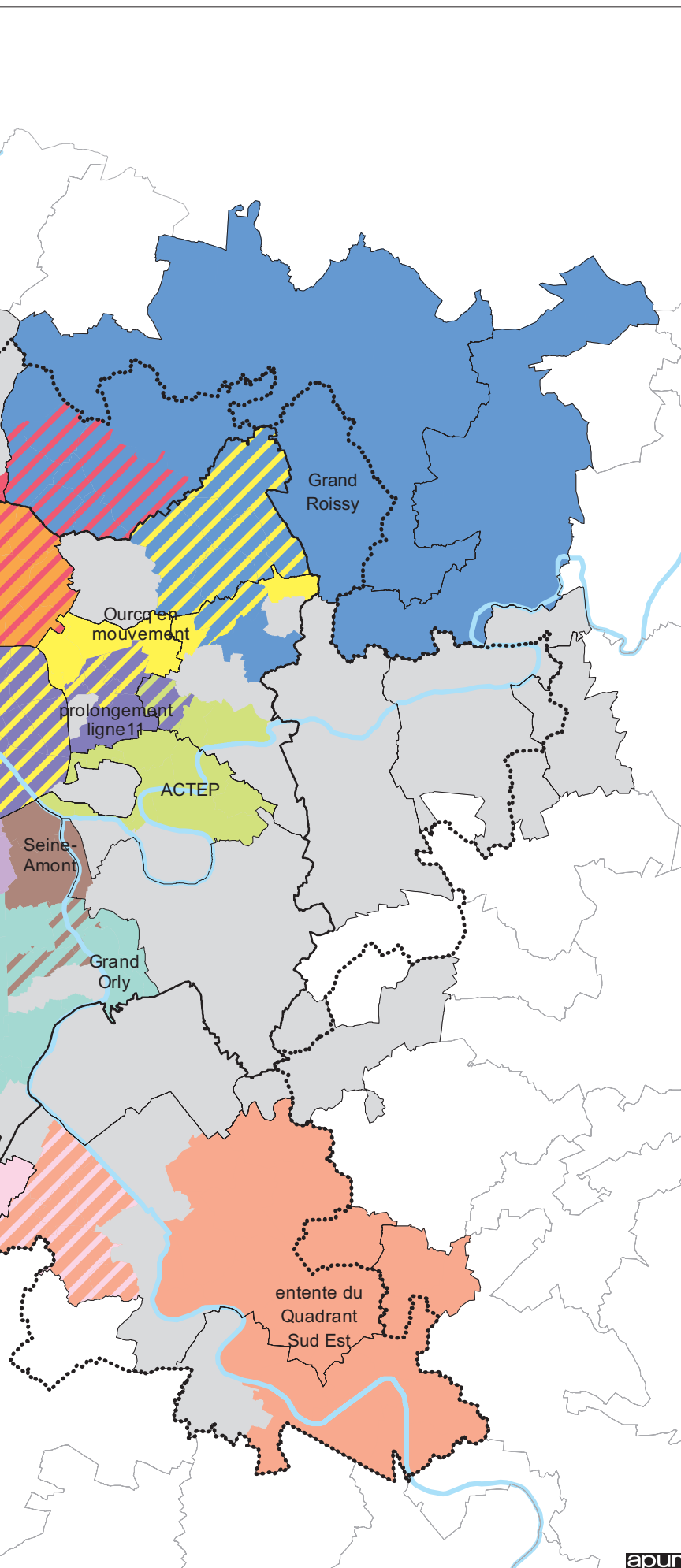
Une quinzaine de « coopérations souples de projet » à l'échelle de l'agglomération fin 2015

Les coopérations souples de projet renvoient à des formes de coopération faiblement institutionnalisées entre des collectivités locales ou des intercommunalités, impliquant éventuellement d'autres partenaires, articulées autour de projets de territoires ou d'aménagement. Elles connaissent depuis une dizaine d'années un regain d'intérêt, tout particulièrement en Île-de-France. Leur force tient principalement à leur souplesse, leur réactivité par rapport aux pesanteurs institutionnelles, leur adaptabilité en fonction des projets portés (transport, enseignement, développement économique) et leur caractère temporaire. Dans le cadre d'une étude réalisée en 2015 ⁽²⁾, Paris Métropole, l'Apur et l'IAU en ont recensé une quinzaine à l'échelle de l'unité urbaine de Paris.

Un apport spécifique de ces formes de coopération pour porter des projets à cheval sur plusieurs niveaux de collectivités

Dans le nouveau contexte francilien qui sera marqué par un achèvement de la carte de l'intercommunalité, ces formes de coopération pourraient avoir un apport spécifique, sans doute moins lié qu'auparavant à l'enjeu de construction d'une identité ou d'un projet de territoire, mais pour porter des projets à cheval sur plusieurs niveaux de collectivités, autour des questions qui débordent des frontières communales ou intercommunales, telles que les questions de transport, d'environnement ou de paysage. Elles pourraient être mises à profit pour faire du lien entre les territoires de l'agglomération et entre les acteurs institutionnels, économiques et la société civile.

(2)- Les coopérations souples de projets. Un outil du Grand Paris de demain ? Apur, Paris Métropole, IAU-Idf, juin 2015



Coopérations souples de projet

- Unité Urbaine
- Périmètre de la MGP
- limite des intercommunalités impactées par le SRCI ou celles dont le siège est dans l'unité urbaine

Sources :
Coopération = APUR, IAU-Idf, Paris Métropole
EPT = Mission de préfiguration, Métropole du Grand Paris
Interco. = SRCI



55, rue de Lyon 75012 Paris
www.parismetropole.fr

Regroupements intercommunaux de l'agglomération parisienne au 1^{er} janvier 2016

Premiers éléments cartographiques

Ce document apporte de premiers éléments cartographiques sur les futures dynamiques territoriales induites par la refonte institutionnelle en Ile-de-France. Les données sont représentées à l'échelle des nouveaux regroupements intercommunaux. En petite couronne, les périmètres des établissements publics territoriaux ont été retenus afin de permettre une lecture des données à une échelle comparable à celle des intercommunalités de grande couronne.

Les cartes présentées permettent dès maintenant d'anticiper les caractéristiques des territoires en construction. Ainsi, différentes thématiques choisies visent à amorcer la réflexion : quels seront les grands équilibres territoriaux entre les regroupements intercommunaux ? Quelles seront les ressources des différents territoires, quels seront leurs atouts, leurs défis ? Quelle cohérence de développement entre l'ensemble de ces territoires ? Quelles nouvelles interactions pourront se construire à l'avenir ?